**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 8 (1863)

**Heft:** 11

**Artikel:** Réflexions sur l'artillerie suisse [fin]

Autor: Perrot, de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-329894

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE

# SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

No 11.

Lausanne, 29 Juin 1863.

VIIIe Année

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'artillerie suisse (fin). — Ecole centrale de Thoune. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. - Rapport sur la guerre d'Amérique. 14e feuille.

### RÉFLEXIONS SUR L'ARTILLERIE SUISSE.

(Fin.)

Car, supposons que nous nous soyons mis en colonne par pièces et caissons à droite, si la batterie veut se reformer pour faire feu, il suffit de commander pièces et caissons à gauche, puis si le feu doit être ouvert, feu en avant; si le terrain manque, en avant l'on commande: pièces et caissons à droite, puis feu en arrière; les caissons alors au trot.

Si, enfin, une batterie en colonne par sections veut se reformer en bataille pour faire feu, le commandant fait exécuter le mouvement b, puis de feu en avant; si le terrain manque en avant, il commandera à droite en bataille, sections tournez à droite et feu en arrière.

Ces mouvements par le flanc, sous le feu de l'ennemi, seront, nous en sommes convaincus, excessivement rares, et cependant, sur nos places d'exercices, l'emploi fréquent que nous en faisons, nous fait supposer que nous n'en avons pas saisi l'emploi.

Quant au commandement c, nous n'en comprenons pas l'utilité, car pour une batterie ayant les mêmes calibres, qu'une section soit à l'aile droite plutôt qu'à l'aile gauche, cela nous paraît parfaitement accessoire; bien au contraire, nous pensons qu'un commandant de batterie ne saura bien manœuvrer, que lorsque se débarrassant de toutes ces idées d'aile droite, d'aile gauche, de première et de dernière pièce, admettant en pratique l'inversion, son seul but sera d'arriver par le plus court chemin.

Si, exceptionnellement, le cas devait se présenter que nous sussions obligés de placer les deux obusiers d'une batterie de 6 livres sur une aile spéciale, nous pensons qu'un commandant intelligent saura bien les y faire arriver sans avoir besoin du règlement; d'autant plus encore que ce mouvement de sur la droite (gauche) en bataille est fautif et dangereux sous le seu de l'ennemi, en ce qu'il ossre un double but à ses projectiles.

Il est un mouvement que nous ne comprenons pas, § 81. Une batterie se trouve en colonne par sections, chaque caisson suit sa pièce; on donne le commandement de feu en arrière, oblique à droite (gauche), la batterie se forme, les caissons doublent leurs pièces, et les avant-trains sont ôtés. Cette manœuvre suppose le cas d'une batterie en retraite, poursuivie par l'ennemi, et devant l'arrêter en prenant position. Or une batterie en retraite marchera-t-elle dans aucun cas avec ses caissons derrière ses pièces? C'est ce que nous ne pouvons admettre.

Le règlement n'expliquant pas la supposition sur laquelle il se fonde pour introduire cette manœuvre, admet peut-être que la batterie exécute une marche en avant, et que tout-à-coup l'ennemi se montre sur ses derrières. Mais peut-on supposer un cas pareil? Et même en en admettant la possibilité, malgré les simplifications que nous proposons et sans introduire un seul commandement de plus, la batterie pourra toujours se former: « Formez la batterie, oblique à droite (gauche) caissons doublez vos pièces, puis feu en arrière.

La manœuvre de feu en arrière en bataille, § 51, nous paraît aussi une complication superflue; d'abord elle n'est pas destinée par le règlement à être employée sous le feu de l'ennemi, mais admettant même qu'une batterie ait l'ordre de se placer ainsi, tout en conservant le commandement de formez la batterie, oblique à droite (gauche), puis de caissons doublez vos pièces et enfin de pièces et caissons demi tour à gauche, nous arrivons à la même formation.

Les changements de front tels que le règlement les indique, ne nous paraissent pas pratiques.

Car en campagne, ce sera certes l'exception, quand l'ennemi que nous voyons devant nous se trouvera tout-à-coup marcher perpendiculairement à notre flanc.

Dans la plupart des cas nous pourrons atteindre l'ennemi en plaçant nos pièces obliquement, et si cela était impossible, faisant reculer à bras les deux pièces de droite de quelques pas pour démasquer la section du centre qui pourra probablement tirer obliquement, puis laissant le soin au chef de la section de gauche de faire soit avancer ses pièces à bras, soit si le terrain est trop mou, de faire amener les avant-

trains en avant, notre batterie se trouvera placée plus vite. Le chef de la ligne des caissons se placera le mieux possible, sans avoir besoin de faire une longue marche de flanc.

L'esprit du brave est inventif au milieu du danger, et nous serions bien étonné qu'au cas où l'ennemi la surprît, une batterie ne trouvât pas le moyen d'ouvrir son feu, parce que le cas ne serait pas prévu dans le règlement.

## Résumons les quelques idées émises dans ces lignes.

Nous pensons avant et par dessus tout, que si nous voulons entretenir et développer le goût militaire dans notre armée, nous devons partir du principe que cela ne nous sera possible qu'autant que nous intéresserons nos soldats à leurs travaux.

Nous devons nous borner à avoir non une armée qui puisse lutter par la science avec les armées permanentes, mais bien les défier par des marches rapides.

Nos efforts doivent tendre à une simplification excessive de tous nos règlements, dont bien peu à notre avis sont réellement adaptés à une armée de milices.

Nous ne devons conserver que les mouvements seuls utiles en campage et restreindre ceux-ci à un minimum.

Nous devons moins tendre à l'exactitude de détails qu'à la rapidité de l'ensemble.

Nous devons, une fois les mouvements élémentaires bien connus de chacun, passer immédiatement à l'emploi du militaire en campagne, le mettant dans les conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité.

Nous devons plus attendre du développement rationnel de nos officiers, sous-officiers et soldats que de leur instruction proprement dite.

Nous pensons que développant nos soldats uniquement au point de vue pratique pour la guerre, il deviendrait nécessaire de donner à nos sous-officiers une instruction plus étendue dans des écoles spéciales pour eux.

Nous pensons que nos officiers incorporés dans la troupe ne devraient plus la quitter, ce ne doit plus être un temps d'étude pour eux, mais purement d'application des nombreuses théories qu'ils ont reçues comme aspirants et comme officiers dans les écoles centrales.

Nous devons développer l'initiative, celle que commande le bon sens, qui contribue par cela qu'elle entre mieux dans les vues du chef à les mieux exécuter, et non celle qui ferait changer ses dispositions.

Non seulement nous croyons qu'une armée de milices développée

de la sorte pourra résister avantageusement à des armées permanentes, mais même nous avons la conviction intime qu'elle ne laissera en campagne rien à désirer.

En quoi donc notre armée se distingue-t-elle des armées permanantes? Nous sommes peinés de nous l'avouer, mais cependant nous le dirons..... en rien, sinon en ceci que voulant faire avec nos soldats tout ce que ceux-là font dans un temps décuple, nous ne pouvons arriver à les égaler. — La forme joue un trop grand rôle chez nous; nous dirions presque que dans beaucoup de cas, nous lui sacrifions le fond.

Que nous ne cherchions plus à imiter ce qui se fait ailleurs pour le développement des armées, mais que nous nous posions bien nettement la question : que faut-il à une armée pour faire campagne? et que uniquement en vue de ce but, nous dirigions tous nos efforts.

Nous ne voulons qu'une armée de citoyens qui à l'heure du danger sache sans prétention répondre à l'appel du pays, et non point l'image d'une de ces armées permanentes où dans bien des pays du moins sinissent par se glisser l'ennui, le dégoût du service et un pédantisme qui ne peut convenir à des Suisses.

DE PERROT, capitaine fédéral.

### ÉCOLE CENTRALE DE THOUNE.

Ordre général nº 2. Organisation des officiers et des troupes pendant l'école d'application.

# État-major de la division.

Commandant,

Colonel fédéral L. Denzler.

Adjudants,

Major fédéral Reinert.

Capitaine fédéral Marcuard.

Lieutenant fédéral Pictet de Rochemont.

Chef d'état-major,

Lieutenant-colonel fédéral Welti.

Adjudants,

Capitaine fédéral Pfyffer. Lieutenant fédéral Davall.

1er sous-lieutenant fédéral Baldinger.

Commissaire des guerres,

Major fédéral Pauli.

Adjudant,

Lieutenant fédéral Baumann

Médecin de division,

Major fédéral Engelhardt.

Médecin d'ambulance,

Docteur Küpfer.

Vétérinaire d'état-major,

Lieutenant fédéral Grossenbacher.

Secrétaire.

Kradolfer, Wilhelm.

1/2 compagnie de guides nº 8, Tessin, lieutenant Pollari.